



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 30 Mars 2023 à 18h00

Président de séance : M SIMOND Régis

Présents : Mmes et Mrs les Conseillers : Mme BALLOCCHI Sylvie, Mrs. BONNAFFOUX Mickaël, ESMIEU Alain, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoît, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

Excusés : Mme JUZIAN Catherine (pouvoir donné à Mme BALLOCCHI Sylvie), Mme VASINA Pauline (pouvoir donné à M QUERE Gérard), M CARRETTA Thierry (pouvoir donné à M BONNAFFOUX Mickaël), M RODINI Jean-Louis (pouvoir donné à M Frédéric JEHAN),

Absents : Mme TUDORET Sabira, M BRUN Jean-Luc, M COMBAL Benjamin

Secrétaire de séance : Mme BALLOCCHI Sylvie

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance du 30/03/2023

INFORMATIONS - DÉCISIONS ADMINISTRATIVES DU MAIRE

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020 modifiée :

2023-01-008	Confirmation devis commande de gravier station de pompage ;
2023-01-009	Convention mise à disposition d'une hydrocureuse par la CCGQ ;
2023-01-010	Mise à disposition salle polyvalentes Musiqueyras ;
2023-01-011	Acquisition crosscall ;
2023-01-012	Convention activité snow tubing ;
2023-02-001	Contrat multirisque professionnelle cabinet médical ;
2023-02-002	Convention activité chiens de traîneaux ;
2023-02-003	Convention stationnement activité chiens de traîneaux ;
2023-02-004	Contrat JVS Ixchange, télétransmission des flux ;
2023-02-005	Contrat AXOM ;
2023-02-006	Modification places stationnement restaurants d'altitude ;
2023-02-007	Mise à dispo salle po village AG Syndic Copro Valbel DH IMMO ;
2023-03-001	Acquisition PC Portable - Service de l'eau ;
2023-03-002	Confirmation prestations géotechniques pompage Pré du Laus ;
2023-03-003	Convention d'assistance juridique ;
2023-03-004	Confirmation devis CIR réparation et entretien de 2 chloromètres ;
2023-03-005	Confirmation devis remplacement batteries enregistreurs compteurs ;
2023-03-006	Confirmation devis publication servitudes TSD Homme de pierre.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – INTERCOMMUNALITÉ

- Approbation des comptes de gestion 2022 ;
- Approbation des Comptes Administratifs 2022 ;
- Affectation des résultats ;
- Vote des Budgets Primitifs 2023 ;
- Vote des taux d'imposition ;
- Constitutions de provisions - Affaires Sara/Sermont ;
- Adhésion au dispositif « d'achat groupé d'électricité Elec 2025 » de l'UGAP ;
- Autorisation au maire à signer la convention de prestation de service pour la crèche avec la Commune de Guillestre ;

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

- Approbation de la Modification Simplifiée n°2 du PLU ;
- Servitude de passage sur la parcelle communale B1482 ;
- Demande de prorogation de l'autorisation UTN du 9 juillet 2018 ;
- Autorisation au maire à signer la convention de passage avec Guillestre ;
- Demande d'arrêté préfectoral d'application unique décrivant les parcelles communales relevant du régime forestier ;
- Approbation de l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 ;
- Demande de classement de l'Office de tourisme en catégorie I ;
- Demande de classement de la Commune en station de tourisme ;
- Autorisation au maire à signer la convention avec Team Risoul Snow Board ;
- Autorisation au maire à signer des conventions avec les propriétaires pour la pose de plaques et panneaux de rues ;
- Remboursements parking aérien.
- Adoption des tarifs été remontées mécaniques et Luge Dévale.

DIVERS

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2023

Le procès-verbal de la séance du 24 Janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Séance du 30 MARS 2023

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020 modifiée :

2023-01-008	Confirmation devis commande de gravier station de pompage ;
2023-01-009	Convention mise à disposition d'une hydrocureuse par la CCGQ ;
2023-01-010	Mise à disposition salle polyvalentes Musiqueyras ;
2023-01-011	Acquisition crosscall ;
2023-01-012	Convention activité snow tubing ;
2023-02-001	Contrat multirisque professionnelle cabinet médical ;
2023-02-002	Convention activité chiens de traîneaux ;
2023-02-003	Convention stationnement activité chiens de traîneaux ;
2023-02-004	Contrat JVS Ixchange, télétransmission des flux ;
2023-02-005	Contrat AXOM ;
2023-02-006	Modification places stationnement restaurants d'altitude ;
2023-02-007	Mise à dispo salle po village AG Syndic Copro Valbel DH IMMO ;
2023-03-001	Acquisition PC Portable - Service de l'eau ;
2023-03-002	Confirmation prestations géotechniques pompage Pré du Laus ;
2023-03-003	Convention d'assistance juridique ;
2023-03-004	Confirmation devis CIR réparation et entretien de 2 chloromètres ;
2023-03-005	Confirmation devis remplacement batteries enregistreurs compteurs ;
2023-03-006	Confirmation devis publication servitudes TSD Homme de pierre.

Concernant les délibérations :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – INTERCOMMUNALITÉ
--

Délibération n° 2023-009 : Approbation des comptes de gestion 2022

Retirée pour absence de quorum

Délibération n° 2023-010 : Approbation des Comptes Administratifs 2022

Retirée pour absence de quorum

Délibération n° 2023-011 : Affectation des résultats

Retirée pour absence de quorum

Délibération n° 2023-012 : Vote des budgets primitifs 2023

Retirée pour absence de quorum

Délibération n° 2022-013 : Vote des taux d'imposition

Retirée pour absence de quorum

Délibération n° 2023-014 : Constitution de provisions – Affaires Sara/Sermont :

Retirée pour absence de quorum

Délibération n° 2023-015 : Adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité – UGAP – Elec 2025 :

Les contrats de fourniture d'électricité actuels se terminant le 31 décembre 2024, M le Maire propose d'adhérer au dispositif d'achat groupé d'électricité de la centrale d'achat de l'UGAP, Elec 2025, qui prévoit une fourniture d'électricité d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2023-16 : Autorisation au maire à signer la convention de prestation de service pour la crèche avec la Commune de Guillestre

La commune de Guillestre s'engage à accueillir les enfants de la commune au sein de la crèche municipale Maxi-Mômes aux conditions définies par son règlement intérieur.

En contrepartie la commune de Risoul s'engage à verser une prestation de service pour le fonctionnement de la crèche d'un montant de 2€, par heure de présence, et par enfant domicilié à Risoul, à compter du 1^{er} septembre 2023. **La délibération autorisant le Maire à signer la convention de prestation de service avec la Commune de Guillestre pour la crèche est adoptée à l'unanimité.**

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

Délibération n° 2023-17 : Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de RISOUL. Présentation des avis des Personnes Publiques Associées (PPA), du Bilan de la mise à disposition du Public et Approbation de la Modification Simplifiée n°2

Suite à une erreur matérielle, la commune a approuvé la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme pour rectifier les plans de zonage 4.2 et 4.4.

Cette approbation intervient après présentation des avis des PPA et suite à la mise à disposition du public du dossier de Modification simplifiée n°2. **La délibération est adoptée à l'unanimité**

Délibération n° 2023-18 : Servitude de passage sur la parcelle communale B1482

Création d'une servitude de passage pour les accès piétons et véhicules ainsi que les différents réseaux secs et humides sur la parcelle communale B1482 au profit des lots issus du Permis d'Aménager n°PA00511922H0002 – Lotissement Les Paumiers » - accordé par Arrêté du 12/01/2023

La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2023-19 : Demande de prorogation de l'autorisation UTN

L'Unité Touristique Nouvelle (UTN) de RISOUL a été autorisée par l'arrêté préfectoral n°CS-2018-07-09-003 en date du 09 juillet 2018 et porte sur la création de 70 000 m² de surface de plancher, dont 65 500 m² de surface touristique.

Malgré les efforts de chacun pour la bonne marche du projet, les temps incompressibles des procédures parallèlement à conduire ainsi que la défaillance de l'opérateur initialement désigné ont eu pour conséquence que les aménagements proprement dits n'ont pu, à ce jour, débuter.

Ainsi, l'arrêté UTN du 9 juillet 2018 serait susceptible de devenir caduc en date du 9 juillet 2023, en application des dispositions de l'alinéa 1^{er} de l'article L. 122-24 du Code de l'urbanisme.

Le délai de validité de l'arrêté UTN du 9 juillet 2018 est toutefois susceptible d'être prorogé pour une durée de cinq ans, par une décision du Préfet coordonnateur de massif, autorité qui a accordé l'autorisation initiale, en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 122-24 du Code de l'urbanisme.

Eu égard aux efforts déjà consentis et aux enjeux majeurs de ce projet pour la Commune de Risoul, il convient absolument de solliciter cette prorogation.

Considérant l'intérêt communal manifeste du projet de l'UTN Hameau des Grands Bois et l'intérêt général qu'il revêt ;

Considérant les diligences continues de l'ensemble des services et élus de la Commune, ainsi que de l'opérateur ;

Considérant que les circonstances rendent nécessaires de solliciter la prorogation de l'autorisation UTN du 9 juillet 2018 ;

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de prorogation de l'arrêté préfectoral n°CS-2018-07-09-003 en date du 09 juillet 2018 en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 122-24 du Code de l'urbanisme.

Délibération n° 2023-20 : Autorisation au maire à signer la convention de passage avec Guillestre

Le protocole d'accord de 2012 entre les Communes de Guillestre, Risoul et la SFVA pour le passage des remontées mécaniques, pistes et skieurs sur les parcelles de la Commune de Guillestre situées sur Risoul est arrivé à échéance. **Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de passage correspondante avec la Commune de Guillestre.**

Délibération n° 2023-21 : Demande d'arrêté préfectoral d'application unique décrivant les parcelles communales relevant du régime forestier

Les services de l'Office national des forêts ont procédé à une étude complète de la situation foncière des terrains concernés par le périmètre UTN, des problèmes d'utilisation des fonds forestiers.... Cette étude a permis d'identifier parmi les propriétés communales, diverses parcelles boisées susceptibles de relever du régime forestier. Afin de disposer d'un acte unique décrivant les parcelles communales relevant du Régime Forestier, l'Office national des forêts a proposé à la commune de solliciter de Monsieur le préfet la prise d'un arrêté global d'application du régime forestier sur une liste de parcelles. **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande.**

Délibération n° 2023-22 : Approbation de l'état d'assiette des coupes de l'année 2024

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 portant sur les parcelles 1_j et 2_j, proposé par l'ONF.

Délibération n° 2023-23 : Demande de classement Office de tourisme en catégorie I

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de classement de l'Office de Risoul en catégorie I et autorise M le Maire à adresser le dossier correspondant à M Préfet des Hautes-Alpes.

Délibération n° 2023-24 : Demande de renouvellement du classement de la Commune en « station de tourisme »

Le dossier de classement en « station de tourisme » de Risoul arrive à échéance le 27 avril 2023, **le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de renouvellement du classement de la Commune en « station de tourisme »** et autorise M le Maire à déposer le dossier correspondant auprès de M Préfet des Hautes-Alpes.

Délibération n° 2023-25 : • Autorisation au maire à signer la convention avec Team Risoul Snow Board

Retirée

Délibération n° 2023-26 : Autorisation au maire à signer des conventions pour la pose de plaques et panneaux de rues

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer des conventions avec les propriétaires des habitations sur lesquelles il sera apposé une plaque de rue et des propriétaires de terrains sur lesquels il sera implanté un panneau de rue.

Délibération n° 2023-27 : Remboursements parking aérien

Plusieurs demandes de remboursement du Parking aérien ont été réceptionnées en Mairie. **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les remboursements sollicités.**

Délibération n° 2023-28 : Approbation des tarifs été remontées mécaniques et Luge Dévale

Suite à la transmission par Risoul Labellemontagne de la grille des tarifs été remontées mécaniques et Luge Dévale, **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la grille correspondante**

DIVERS

La séance est levée à 18h55

Fait à Risoul, le 31 mars 2023

Le Président,
Régis SIMOND.

La Secrétaire
Sylvie BALLOCCHI.

